



Mémo

LES BONS GESTES CITOYENS

Pour que Montivilliers reste une ville agréable pour toutes et tous, voici quelques gestes simples et citoyens :

NUISANCES

Bricolage et jardinage



Les travaux de bricolage ou de jardinage à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne peuvent être effectués que :

- ✓ du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 20h
- ✓ les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19h
- ✓ les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Arrêté préfectoral du 16/10/2017



Bruit



Tous les habitants doivent veiller à limiter au strict minimum les nuisances sonores. Ces dernières peuvent être sanctionnées lorsqu'elles troublent de manière anormale le voisinage, que ce soit de jour comme de nuit.



*Pour le bien-être de tous,
nous vous remercions de respecter ces règles.*



Une question ?

La Brigade Médiation, Proximité et Environnement est là pour répondre à vos interrogations, n'hésitez pas à la contacter !

**Brigade Médiation, Proximité
et Environnement**

Tél. 06 14 37 13 91

brigademediation@ville-montivilliers.fr



VILLE-MONTIVILLIERS.FR

